




**Aujourd'hui artisan**  
**Demain, Arti'sain**



décorateur, peintre, carreleur,  
plaquiste, parqueteur, ébéniste,  
électricien, paysagiste, menuisier,  
coiffeur, esthéticien, charpentier...



# Sommaire

|    |  |
|----|--|
| 01 | Engagez-vous pour la santé de vos clients      |
| 02 | Six bonnes raisons d'être labellisé            |
| 03 | Le bâtiment pointé du doigt                    |
| 04 | Santé environnementale, une priorité pour tous |
| 05 | Déroulement de la labellisation                |

|    |  |
|----|--|
| 06 | Exigences requises   |
| 07 | Une labellisation spécifique selon votre branche de métier                   |
| 08 | Nous sommes TOUS concernés   |
| 09 | Certifiez vos actions par un expert diplômé en santé respiratoire et habitat |
| 10 | Rejoignez le réseau des partenaires ARTI'SAIN !                              |





## engagez-vous POUR LA SANTÉ DE VOS CLIENTS.

ARTI'SAIN est le label sanitaire de référence reconnu en France pour accompagner les entreprises et artisans (artisans du bâtiment, mobilier et de la beauté) désireux d'évoluer dans une démarche plus saine, un bâtiment moins polluant, des méthodes de travail et l'utilisation de produits en accord avec le respect de la santé avant tout.

Imaginé et conçu par un conseiller médical en environnement intérieur, diplômé en santé respiratoire et habitat à l'université de médecine et un artisan doté de 18 ans d'expérience dans la rénovation, le label ARTI'SAIN crée une véritable passerelle entre le domaine sanitaire et celui de l'artisanat.

Une labellisation à partir de 49 € HT/mois

PENSÉ PAR UN ARTISAN...



**Julien PAGIS,**  
Conseiller Médical en  
Environnement Intérieur

*diplômé en Santé Respiratoire  
et Habitat à l'université de  
médecine*

**Nicolas ORIEUX,**  
Artisan

*doté de 18 ans  
d'expérience dans  
la rénovation*

« Une  
reconnaissance  
unique de votre  
engagement  
pour le bien-être  
de vos clients ! »

CERTIFIÉ PAR UN EXPERT EN SANTÉ  
RESPIRATOIRE ET HABITAT



# 6 BONNES RAISONS D'ÊTRE LABELLISÉ



## VALORISEZ VOS EFFORTS

Le label ARTI'SAIN atteste de la qualité de votre travail et de vos efforts dans l'utilisation de produits non polluants et respectueux de la santé humaine.

## UN LABEL RECONNU...

Vous choisissez une reconnaissance crédible, un label certifié par un expert diplômé en santé respiratoire et habitat : diplôme reconnu et encouragé par le ministère de la Transition écologique. 🇫🇷

## RASSUREZ VOS CLIENTS

Vous suivez un cahier des charges spécifique et pertinent, un engagement fort auprès de votre clientèle.

## DÉMARQUEZ- VOUS !

Vous bénéficiez d'un véritable atout et d'une différenciation évidente face à votre concurrence.

## SÉDUISEZ UNE NOUVELLE CLIENTÈLE

Vous séduisez une nouvelle clientèle de plus en plus demandeuse d'un environnement sain.

## ANNUAIRE

Votre inscription dans l'annuaire de référencement des artisans labellisés vous donnant droit à des mises en relation avec de nouveaux prospects (aucune commission ne sera prise par ARTI'SAIN).



## LE BÂTIMENT POINTÉ DU DOIGT



79%

des bâtiments dépassent  
les LIMITES de pollution  
fixées par l'OMS.

+ de 500 polluants

toxiques dans l'air  
intérieur que nous  
respirons, dont plusieurs  
cancérogènes.

L'air intérieur

5 à 8 fois

plus pollué qu'à l'extérieur.



## DEVENEZ *acteur* DU CHANGEMENT POUR DES BÂTIMENTS *PLUS SAINS*

De nos jours, les produits chimiques font partie intégrante du quotidien des professionnels du BTP : ciments, solvants, résines, peintures, enduits, huiles, enrobés...

Il en va de même pour les artisans dans le secteur du bien-être : les colorants, les produits permanents, les laques, les colles.

Le secteur de l'ameublement est, quant à lui, l'une des plus grandes sources de pollution intérieure dans nos foyers. Un grand nombre de polluants volatils émis par de nombreux matériaux servant à la fabrication de meubles.

Qu'il s'agisse de substances pures ou de produits mélangés, ils peuvent être dangereux pour la santé.

Les produits chimiques pénètrent dans l'organisme par la peau, par inhalation ou par absorption accidentelle.

Toxiques, corrosifs, abrasifs et/ou cancérogènes, ils peuvent irriter la peau, les voies respiratoires,

impacter l'appareil reproducteur, le système nerveux, provoquer des maladies, des cancers... Ils peuvent aussi être à l'origine d'intoxications et d'asphyxies.

Du peintre au constructeur de route, en passant par le menuisier, l'ébéniste, le coiffeur, la prothésiste ongulaire, l'esthéticienne. Tous les professionnels de l'artisanat sont concernés par ce risque trop souvent sous-estimé.

Que vous travailliez sur l'enveloppe extérieure ou intérieure du bâtiment, dans le secteur du bien-être ou dans l'ameublement, vous utilisez ou respirez quotidiennement des substances polluantes. Ces substances, plus une exposition prolongée ou sans le port d'EPI spécifique, sont une réelle problématique.

« Avec ARTI'SAIN, devenez acteur dans ce changement et œuvrez à nos côtés pour proposer des bâtiments plus sains. »

# LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE UNE *priorité* POUR TOUS



**Vos clients demandent  
un environnement sain !**

Pour les Français, l'exposition à des produits chimiques issus de la consommation courante et la pollution de l'air extérieure sont les éléments qui ont le plus d'impact sur la santé.

## CHIFFRES CLÉS

**80%**



des Français  
SOUCIEUX de leur  
santé prennent des  
mesures préventives  
au quotidien pour la  
préserver.

des Français se déclarent  
intéressés par le  
sujet de LA SANTÉ  
environnementale.

**83%**



**89%**

des Français pensent que  
l'impact de l'environnement  
sur la santé est évident.



**1 français/2**

pense que la POLLUTION  
CHIMIQUE, plus  
particulièrement les  
perturbateurs endocriniens,  
serait la principale cause  
de maladies et de décès  
aujourd'hui en France.



**3 français/4**

éprouvent de l'anxiété liée à  
L'ENVIRONNEMENT.



# LE DÉROULEMENT DE VOTRE LABELLISATION

## ÉTAPE 1 : ÉTUDE & OBTENTION

### *candidature*

Réservez votre dossier auprès du service administratif ARTI'SAIN, par téléphone au 04 51 23 21 98 ou par mail à [contact@artisan.fr](mailto:contact@artisan.fr). Il vous sera expédié dans les plus brefs délais.

Retournez-le-nous rempli et accompagné des pièces justificatives demandées.

1

### L'ÉTUDE DE VOTRE LABELLISATION

Étude, analyse et vérification de votre dossier de candidature.

Audit réalisé par un expert ARTI'SAIN certifié dans vos locaux.

Passage de votre dossier en commission. Une contre-expertise pourra être réalisée si nécessaire.

2

3

4

### *formation*

Une formation est obligatoire pour sensibiliser l'ensemble des collaborateurs intervenant sur « l'exposition aux polluants et à la dégradation de la qualité de l'air, les produits et matériaux utilisés... ».

### OBTENTION

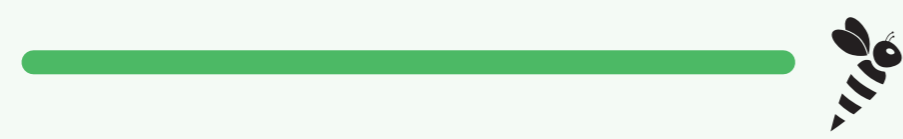
L'annonce officielle de votre labellisation s'accompagne de l'envoi de la certification.





# ÉTAPE 2 : LABELLISATION VALABLE 2 ans

UN ABONNEMENT SUR 2 ANS VOUS DONNANT LE DROIT À :



## ATTESTATIONS DE SATISFACTION



6 ATTESTATIONS de satisfaction client (échelonnées sur les deux années) gérées par ARTI'SAIN afin de s'assurer du suivi de votre engagement.

## OUTILS DE COMMUNICATION



La présence de votre entreprise sur nos réseaux sociaux ARTI'SAIN et sur la liste officielle des artisans certifiés afin de valoriser votre certification (adresse, coordonnées et corps de métier).

## ACTIONS DE PRESSE CONJOINTES



Des actions de presse conjointes possibles sur demande.

## LE LABEL ARTI'SAIN



La mise en avant du label ARTI'SAIN que vous pourrez utiliser sur vos outils de communication (site internet, réseaux sociaux, véhicule...) dans le respect de la charte ARTI'SAIN.

## VISIBILITÉ DIGITALE RENFORCÉE



Une visibilité de votre entreprise renforcée sur le site internet ARTI'SAIN par la publication d'un ARTICLE DE PRÉSENTATION DE VOTRE ENTREPRISE, composé d'un texte et d'une photo prise le jour de votre labellisation officielle.

## BÉNÉFICIER DU RÉSEAU D'EXPERTS



Bénéficiaire de REMISES et d'offres promotionnelles par nos partenaires en lien avec votre branche métier (fournisseur, distributeur, fabricant).



# UNE LABELLISATION SPÉCIFIQUE SELON VOTRE BRANCHE *métier*



## DEVENEZ :

### Artisain beauté

Inclus : coiffeur, esthéticienne, prothésiste ongulaire, maquilleuse, bien-être...

### Artisain Menuisier

Inclus : menuisier, solier, agenceur.

### Artisain Chauffagiste

Inclus : plombier, chauffagiste, climatisation, énergies renouvelable

### Artisain Peintre

Inclus : peintre, plâtrier, façadier peintre, décorateur d'intérieur.

### Artisain Couvreur

Inclus : charpentier, couvreur, isocombliste, étancheur, gouttiériste.

### Artisain Paysagiste

Inclus : paysagiste, jardinier, horticulteur, pépiniériste, arboriculteur, maraîcher.

### Artisain construction

Inclus : maçon, constructeur, promoteur immobilier, architecte et autre...

### Artisain Électricien

Inclus : électricien, ventiliste.

### Artisain mobilier

Ébéniste, tapissier d'ameublement...

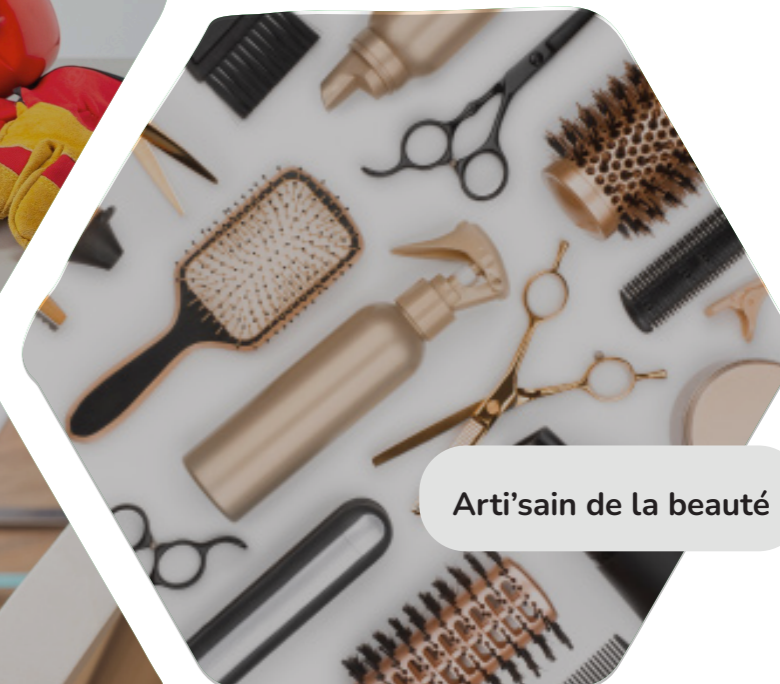
Artisain bâtiment



Artisain espaces verts



Artisain de la beauté



Artisain mobilier





# Nous sommes TOUS concernés

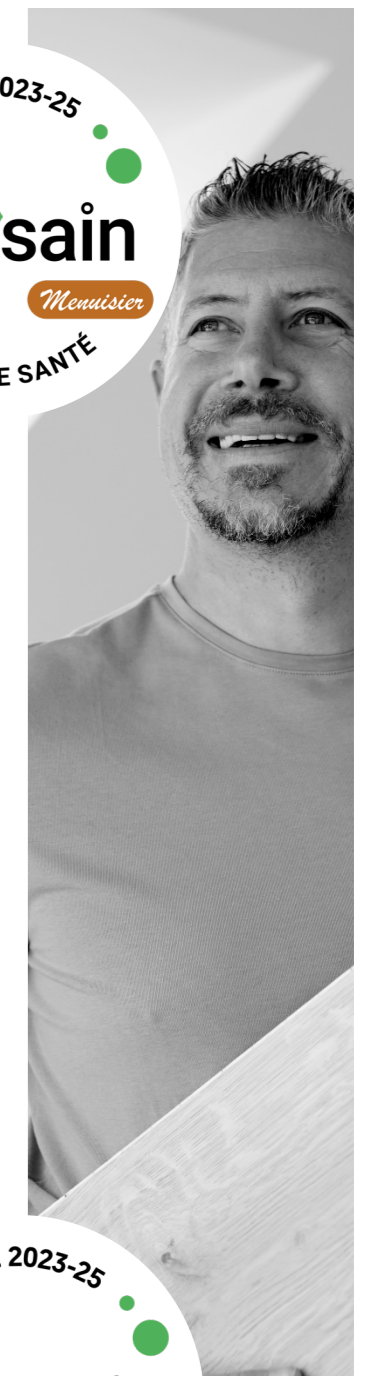
Plus de quarante métiers concernés...!



« Être labellisé est pour moi, une formidable opportunité d'affirmer mes convictions et de valoriser l'image de ma société »

La formation Arti'sain m'a permis de mesurer l'importance des produits utilisés dans mon métier.

« Mes salariés sont quotidiennement exposés, il est de ma responsabilité de les préserver.»  
« En rejoignant Arti'sain, mes clients portent un autre regard sur mon activité »





## Certifiez vos actions par un expert diplômé en santé respiratoire et habitat

### QU'EST-CE QU'UN CMEI ?

Le conseiller médical en environnement intérieur (CMEI) travaille en collaboration avec les médecins pour tenir compte de l'impact de la qualité de l'environnement intérieur (au domicile ou sur les lieux de travail) sur les symptômes ressentis. Il se rend au domicile du patient pour un audit de l'environnement intérieur, enquête, réalise les prélèvements et donne les conseils de mise en œuvre d'éviction de l'allergène. Son rôle est de proposer des mesures d'éradication des polluants.

- Les polluants biologiques : acariens, moisissures, blattes, allergènes d'animaux...

- Les polluants chimiques : composés organiques volatils ou COV, formaldéhyde, NO2...

- Les polluants physiques : particules, radon...

*Il aide les médecins à la fois dans le diagnostic et le traitement des maladies respiratoires et allergiques liées à l'air intérieur.*

**Un diplôme reconnu et encouragé par le ministère de la Transition écologique **





Notre service marketing vous aidera à  
RENFORCER VOTRE IMAGE EN LIGNE.

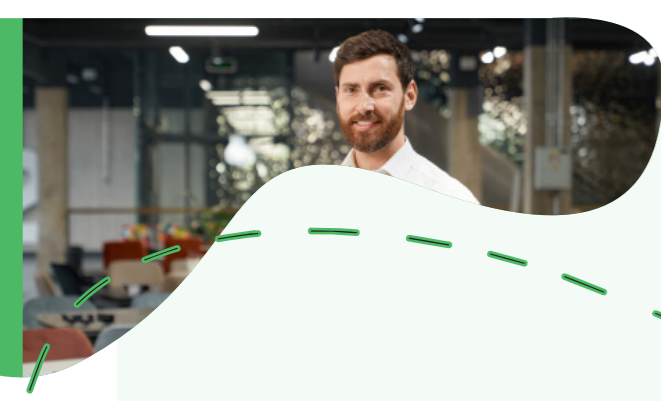
Vous bénéficierez  
d'une mise en  
relation avec de  
nouveaux clients  
grâce à un répertoire  
de référencement  
dédié pour les clients  
potentiels.

Améliorez votre *visibilité* en ligne

 S'abonner

En option, vous pouvez aussi  
bénéficier d'une INTERVIEW  
sur notre chaîne YouTube  
«Art'sain».





# VOUS ÊTES FABRICANT OU FOURNISSEUR ?



## REJOIGNEZ LE RÉSEAU DES *partenaire* ARTI'SAIN !

### TROIS BONNES RAISONS DE FAIRE ÉQUIPE AVEC NOUS :

1

Certifiez vos actions et bénéficiez d'une RECONNAISSANCE de vos produits et/ou services pour vos clients.

2

Vous VALORISEZ VOTRE IMAGE et affirmer vos convictions, vos valeurs et votre engagement pour la santé environnementale.

3

Intégrer l'annuaire de RÉFÉRENCEMENT dédié aux artisans labellisé Selon leur domaine d'activité.





## REJOIGNEZ LA COMMUNAUTÉ ARTI'SAIN

contact@artisain.fr  
04 51 23 21 98  
www.artisain.fr

56, rue Colière  
69780 MIONS

